

Solidarités Nouvelles face au Chômage

Note sur la pauvreté au travail et le sous emploi

PB – 10.4.09

A un moment où se multiplient les formes précaires d'emploi avec, comme effets, de créer des situations de sous-emploi, d'estomper la séparation entre chômeur et non-chômeur et de développer la pauvreté chez des personnes considérées comme étant en activité professionnelle, il importe, comme un préalable au débat et à l'élaboration de préconisations, de clarifier les termes et de préciser ce dont on parle.

1. Définition INSEE du sous-emploi

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT, qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et recherchent un emploi et/ou sont disponibles pour travailler plus d'heures ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps. Le sous-emploi se mesure à l'aide de l'enquête Emploi.

Le sous-emploi concerne les personnes qui travaillent moins que la durée normale de travail dans leur emploi et qui souhaitent travailler plus.

2. Définition BIT du sous-emploi

« Le cadre conceptuel de mesure de la main-d'œuvre a été adopté par la 13e Conférence internationale des statisticiens du travail en 1982. Il établit les règles de mesure pour la classification des personnes en fonction de leurs activités au cours d'une brève période de référence, par exemple une semaine, en trois catégories qui s'excluent mutuellement et rendent compte exhaustivement de la population d'un pays, à savoir : la population active occupée, la population au chômage et la population économiquement inactive. Ce cadre est largement reconnu au plan international et a contribué à une production accrue de statistiques régulières et comparables au plan international sur l'emploi et le chômage dans un nombre important de pays. Les critères de classification du cadre conceptuel utilisés pour différencier les personnes actives occupées, les personnes au chômage et les personnes économiquement inactives sont au nombre de trois : (a) la personne travaille ou a un emploi, (b) elle désire travailler, et (c) elle est disponible pour travailler. La catégorie de la population au chômage, par exemple, inclut les personnes qui ne travaillaient pas ou qui n'avaient pas d'emploi au cours de la période de référence, mais qui souhaitaient travailler (elles l'ont prouvé par une recherche active d'emploi) et étaient disponibles pour travailler. **Par analogie, sont incluses dans la catégorie de la population sous-employée les personnes qui travaillaient ou avaient un emploi au cours de la période de référence, mais qui étaient désireuses et à même d'accroître la durée ou la productivité de leur emploi.** »

3. **La pauvreté au travail** selon le « tableau de bord pour le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté sur cinq ans annexé au décret relatif à la mesure d'un objectif quantifié de réduction de la pauvreté » (en préparation en février 2009) - Fiche 11 : le taux de travailleurs pauvres - objectif : Lutter contre la pauvreté en emploi

Définition : Le taux de pauvreté de la population en emploi est défini comme la proportion de travailleurs pauvres parmi l'ensemble de la population active occupée.

La définition des travailleurs pauvres fait intervenir deux critères : le premier est relatif au niveau de vie des personnes, le second à leur activité. Est identifiée comme travailleur, toute personne ayant été en emploi pendant au moins 7 mois sur les 12 mois de la période de référence. Cette définition correspond à la définition européenne et est reprise dans le dernier rapport de l'ONPES. Les travailleurs pauvres sont donc les individus en emploi au moins 7 mois sur 12 qui appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian.

Le taux de travailleurs pauvres fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des 11 indicateurs de l'ONPES.

Source : Enquête SRCV-SILC

Evolution de l'indicateur dans le passé :

	2003	2004	2005	2006*
<i>Nombre de travailleurs pauvres (en millions)</i>	1,22	1,43	1,53	1,53
<i>Taux de travailleurs pauvres (en %)</i>	5,3	6,1	6,4	6,4

** données provisoires*

Champ : individus âgés de 16 à 64 ans

Le taux de travailleurs pauvres a augmenté de 21% entre 2003 et 2006.

L'année 2003 est celle du lancement de SILC, ce qui peut introduire des instabilités entre 2003 et 2004.

Indicateurs complémentaires

11-1 - Part des personnes en sous-emploi

Définition : Part des personnes en sous-emploi parmi l'ensemble des personnes ayant un emploi

Source : Enquête Emploi en Continu, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Part des personnes en sous-emploi (en %)</i>	5,9	5,5	5,0	4,9	5,2	5,2	5,3	5,5
<i>Part des personnes en sous-emploi parmi les femmes (en %)</i>	9,6	8,9	8,2	8,0	8,4	8,4	8,6	9,0
<i>Part des personnes en sous-emploi parmi les hommes (en %)</i>	2,8	2,6	2,3	2,2	2,3	2,5	2,4	2,5

Note : données de 2000 à 2007, corrigées pour les ruptures de série

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus

Source : Insee, enquêtes Emploi - séries longues, (calculs Insee)

La part des personnes en sous-emploi dans l'emploi augmente depuis 2003.

A noter que la série va subir une discontinuité en 2008, suite à une amélioration du questionnaire de l'enquête

11-2 - Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année

Définition : Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année, sur l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins quelques heures.

Source : DADS, donc disponible annuellement, mais avec de l'ordre de 18 mois de décalage avec l'année de référence.

Evolution par le passé :

	2001	2006	Evolution sur 5 ans
Ensemble	43,5	42,7	-2%
Homme	44,1	43,3	-2%
Femme	42,9	42,0	-2%
Moins de 30 ans	36,2	34,1	-6%
De 30 à 45 ans	46,3	45,4	-2%
Plus de 45 ans	47,2	46,6	-1%
Cadres	47,1	47,3	0%
Professions intermédiaires	46,2	45,6	-1%
Employés	41,2	40,3	-2%
Ouvriers	42,2	40,9	-3%
Temps complet	45,4	44,9	-1%
Temps non complet	39,8	37,9	-5%
Secteur privé uniquement	42,8	42,1	-2%
Agents de l'Etat uniquement	47,0	47,6	1%
Collectivités territoriales uniquement	45,9	45,0	-2%
Fonction publique hospitalière uniquement	47,5	46,8	-1%

Source : DADS et fichiers de paie des agents de l'Etat, exploitation au 1/25^{ème}
 Champ : tous salariés

En cinq ans, le nombre moyen de semaines rémunérées a baissé de 2%. Les jeunes et les personnes à temps partiel ont été les plus concernées par cette baisse (respectivement 6% et 5%).

Remarques SNC : Ce document fournit un critère pour faire la distinction entre travailleur et chômeur : est considéré comme travailleur celui qui a été en emploi pendant sept mois sur douze (sans tenir compte de sa quotité de temps travaillé).